



2019-2020

RAPPORT ANNUEL



TABLE DES MATIÈRES

3	LETTRE DE LA PRÉSIDENTE
4	MESSAGE DU PRÉSIDENT
5	FONDEMENT STRATÉGIQUE
6	BILAN DE L'ANNÉE : INTRODUCTION
7	BILAN DE L'ANNÉE : EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET OPTIMISATION
7	BILAN DE L'ANNÉE : MARCHANDISAGE ET PROMOTIONS
8	BILAN DE L'ANNÉE : RÉSEAU DE MAGASINS
11	BILAN DE L'ANNÉE : CULTURE DE RENDEMENT
12	BILAN DE L'ANNÉE : PRIX DU SERVICE À LA CLIENTÈLE
13	BILAN DE L'ANNÉE : EXPÉRIENCE ET SATISFACTION DES CLIENTS
14	BILAN DE L'ANNÉE : GOUVERNANCE
15	APERÇU / ANALYSE DES VENTES
16	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

170 rue Wilsey
C.P 20787
Fredericton, N.-B., E3B 5B8

CANNABIS-NB.COM

ISSN 2562-7619
ISBN 978-1-4605-2523-4

LETTRE DE LA PRÉSIDENCE

*L'honorable Ernie Steeves
Ministre des finances
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, N.-B.*

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur de vous présenter le deuxième rapport annuel de Cannabis NB pour l'exercice financier se terminant le 29 mars 2020. Le conseil d'administration s'efforce de soutenir et de diriger la société et d'assurer une bonne gouvernance.

Le conseil d'administration de Cannabis NB reflète celui d'Alcool NB Liquor (ANBL), avec l'ajout du vice-ministre des finances d'office. Le conseil est composé d'un groupe qui apporte un large éventail de qualifications, d'expériences et de compétences, tout en représentant les lieux géographiques et les langues officielles de la province. Au cours de la dernière année, le conseil a accueilli quatre nouveaux membres : Kathryn Craig, Paul Elliott, Kevin Berry et Cédric Laverdure. Le mandat de Joanne Bérubé Gagné a également été renouvelé pour un deuxième mandat.

Je tiens à remercier chaleureusement la présidente sortante, Rachelle Gagnon, et les trois autres anciens membres du conseil d'administration pour leur travail acharné et leur dévouement à Cannabis NB au cours des dernières années. En septembre 2019, Patrick Parent a rejoint Cannabis NB en tant que président et directeur général. Patrick a apporté à Cannabis NB un grand leadership et de solides compétences en gestion, et nous sommes très heureux de l'accueillir.

La société privilégie la responsabilité fiscale, la sensibilisation et l'éducation du public tout en tirant parti des possibilités économiques de cette nouvelle industrie grâce à un modèle de vente au détail axé sur une approche sécuritaire, légale et responsable de la consommation de cannabis par les adultes. La deuxième phase de légalisation, à la fin de 2019, a ajouté une série de nouvelles catégories au portefeuille.

Comme toutes les entreprises, la société a été mise au défi de répondre à la situation actuelle liée à la COVID-19. Assurer la santé et la sécurité des membres de notre équipe et de la clientèle que nous servons reste notre priorité. Malgré les défis posés par la pandémie, Cannabis NB a enregistré un rendement nettement supérieur à celui de l'année précédente et a terminé son quatrième trimestre en position de rentabilité. Au nom du conseil d'administration, nous remercions tous les membres de l'équipe de Cannabis NB pour tout ce qu'ils ont fait pour les citoyens du Nouveau-Brunswick et pour l'entreprise. Ils sont véritablement nos héros et nous ont rendus très fiers.

L'équipe de Cannabis NB a travaillé sans relâche pour atteindre la rentabilité. Cela a nécessité des changements importants dans sa structure de coûts tout en concluant les accords avec les fournisseurs nécessaires pour améliorer la compétitivité des prix. Des efforts concertés dans la gestion d'un portefeuille de produits de cannabis très compétitif, une discipline continue autour des dépenses et la réponse aux besoins de la clientèle permettront à Cannabis NB de continuer à fournir des résultats positifs aux Néo-Brunswickois.



Respectueusement,

John Correia

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bien que nous ayons dû faire face à des défis et à une adversité importants au cours de la première phase de ce lancement, les efforts concertés de notre équipe, tant du côté du modèle de revenus que de la structure des coûts, ont permis un redressement rapide de Cannabis NB. Nous sommes fiers de pouvoir maintenant réaliser des bénéfices réguliers tout en garantissant l'expérience la plus sécuritaire et la meilleure qualité dans la province. Notre succès repose sur l'engagement de notre équipe, les relations saines entretenues avec nos partenaires et parties prenantes, le soutien et les conseils des entités dirigeantes, les encouragements et le parrainage du public et les commentaires constructifs de toutes les sources. Nous sommes enthousiasmés par le potentiel de croissance de notre activité de vente au détail et par l'augmentation de la valeur grâce à la responsabilité financière, à un portefeuille solide de produits et d'expériences adaptés à la clientèle, et bien sûr à la sécurité et à l'éducation.

L'année fiscale 2019-2020 a été marquée par un changement de cap. La redéfinition de notre stratégie de prix, les changements significatifs de notre discipline financière et de nos coûts et le pivotement rapide lorsque nécessaire ont été les éléments clés de cette amélioration. La fusion des lignes directrices strictes et des mesures législatives fédérales, en particulier dans le domaine de la vente au détail, peut s'avérer difficile et nécessite souvent des ajustements et de l'agilité pour atteindre un équilibre entre la sécurité et l'éducation de la clientèle et l'évolution constante d'une entreprise. Pour garantir la poursuite et l'amélioration des résultats, il faudra faire preuve d'engagement, de créativité et de collaboration, notamment pour faire en sorte que l'accès au cannabis ne puisse se faire que de la manière la plus sécuritaire possible pour notre communauté.

En 2019-2020, le mandat de Cannabis NB a été intégré en collaboration avec le lancement de notre programme complet de marchandisage basé sur l'éducation, le développement d'une conférence d'apprentissage interactif avec nos producteurs titulaires d'une licence pour les produits de la phase 2, et le partage des connaissances du marché avec les partenaires qui ont influencé le portefeuille de produits de Cannabis NB. C'est grâce à de telles initiatives créatives que Cannabis NB continue d'être un leader dans le pays et est constamment reconnu comme un modèle de sécurité et de stabilité que d'autres juridictions peuvent suivre.

Nous apprécions et respectons la confiance et l'investissement que les habitants du Nouveau-Brunswick ont placés entre nos mains compétentes. Ils ont été et continueront d'être au cœur de toutes les entreprises de Cannabis NB tandis que nous continuons à nous efforcer de rendre la meilleure valeur aux Néo-Brunswickois.



Patrick Parent
Président et directeur général

DIRECTION SUPÉRIEURE

En date du 29 mars 2020

Patrick Parent
président et directeur général

Lara Wood
directrice générale de Cannabis NB

Lori Stickles
vice-présidente et chef de la direction financière

Nicole Picot
vice-présidente des communications et relations avec les parties prenantes

Patti Douglass
première adjointe exécutive

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du 29 mars 2020

John Correia
président du conseil d'administration

Kathryn Craig
directrice

Kevin Berry
directeur

L. Paul Elliott
directeur

Cédric Laverdure
directeur

Joanne Bérubé-Gagné
directrice

Pierre LaFrance,
directeur

Patrick Parent
président et directeur général

Andrea DeWitt
secrétaire du conseil d'administration

Cheryl Hansen
sous-ministre des Finances

FONDEMENT STRATÉGIQUE

MISSION

La stratégie de Cannabis NB consiste à offrir une valeur ajoutée grâce à une expérience client appropriée. En s'assurant qu'une équipe très engagée se passionne pour offrir aux clients ce qu'ils recherchent, l'entreprise pourra atteindre tous ses objectifs organisationnels.

ÉNONCÉ DE MISSION

Nous veillons à ce que chaque expérience client soit positive, mémorable et fondée sur l'éducation et la responsabilité, à chaque fois, partout et pour le bénéfice de tous les Néo-Brunswickois.

VISION

L'expérience que nous offrons en matière de vente de cannabis au détail fera que les clients nous choisiront. Partout. À chaque fois.

VALEURS

Les valeurs de Cannabis NB sont simples et directes, de sorte que l'équipe peut toujours les garder à l'esprit et les appliquer au quotidien. L'éducation et la sécurité sont au cœur d'une expérience qui vise à faire revenir nos clients et à faire d'eux les défenseurs de ce que fait l'entreprise, ainsi que de la manière dont notre équipe le fait.



S'ENGAGER

En maintenant l'engagement et l'implication de notre équipe dans l'entreprise et dans son évolution, nous nous assurons qu'elle est passionnée par ce qu'elle fait et, en retour, nous engageons nos clients de manière efficace et authentique pour comprendre ce qu'ils recherchent et nous assurer que nous répondons à leurs besoins.



INFORMER

L'information et l'éducation sont au cœur de nos activités, tant pour notre équipe que pour notre clientèle. En veillant à ce que chacun dispose des renseignements dont il a besoin, nous maintenons l'engagement de notre équipe et nos clients informés, et nous veillons à ce qu'ils bénéficient de la bonne expérience. De bons renseignements et une bonne communication contribuent à renforcer et à rendre plus responsable l'ensemble du secteur du cannabis légal.



INSPIRER

Nous mettons un point d'honneur à apprendre et à comprendre les attentes de nos clients, et à faire évoluer notre offre et nos renseignements en fonction des besoins individuels des clients. Nous nous efforçons de montrer à nos clients que nous pouvons leur apporter ce qu'ils recherchent et les inciter à devenir les défenseurs du secteur juridique.



BILAN DE L'ANNÉE

INTRODUCTION

Au cours de sa première année complète de fonctionnement, Cannabis NB s'est concentré sur l'évaluation et l'adaptation de l'entreprise afin de poursuivre une amélioration continue. Avant son lancement, ce nouveau secteur présentait de nombreux aspects inconnus et de nombreuses hypothèses quant à la manière de le diriger. Aujourd'hui, grâce aux réalités de ce secteur naissant, les leçons apprises peuvent être appliquées au quotidien pour s'assurer que l'entreprise soit optimisée afin d'apporter de la valeur aux Néo-Brunswickois.

Des améliorations significatives ont été réalisées au sein de Cannabis NB cette année grâce à la gestion des dépenses et à la réduction des coûts de manière efficace, ainsi qu'à l'attention portée à la clientèle et à ce qu'elle recherchait vraiment. La compréhension de la clientèle a permis d'élaborer le bon portefeuille, alors que l'offre se stabilisait, et de définir des stratégies de promotion et de communication clés qui ont simultanément stimulé la fréquentation et l'engagement des clients, ce qui s'est traduit par des visites répétées et un bouche-à-oreille positif.

Le fait d'agir rapidement pour saisir les opportunités, de changer les processus et de réagir aux commentaires des

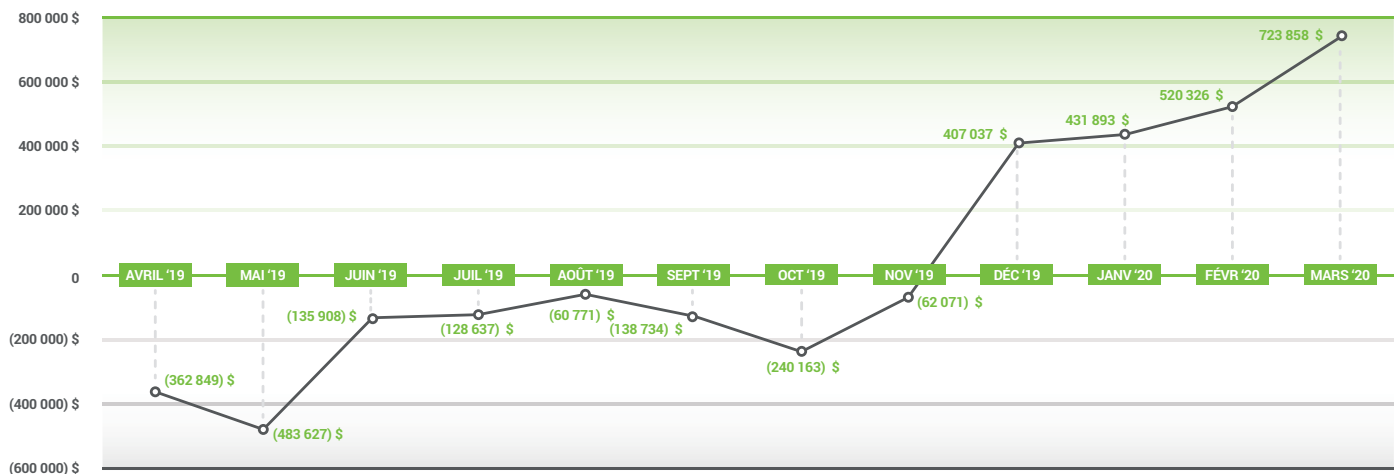
clients a permis à Cannabis NB de renforcer l'entreprise et de dépasser les attentes en matière d'amélioration. Il en a résulté une augmentation des ventes de plus de 140 % d'une année sur l'autre, une augmentation de plus d'un million de dollars des recettes de marchandisage et une augmentation des ventes par employé de plus de 300 %. Dans le même temps, Cannabis NB a pu offrir à sa clientèle les bons produits à des prix de détail parmi les plus compétitifs du Canada et les plus bas du Canada atlantique tout en améliorant ses marges.

L'amélioration du BAIIDA (bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) illustre le mieux les progrès réalisés. Aux fins d'établissement de rapports internes, la direction de Cannabis NB a suivi le BAIIDA à chaque exercice depuis sa création.

Le graphique ci-dessous montre la croissance du BAIIDA pour l'année. En avril 2019, le BAIIDA affichait une perte de 362 849 dollars et a augmenté de 483 053 dollars (arrondi à 0,5 million de dollars) pour atteindre un bénéfice de 723 858 dollars au cours de la 12e période fiscale de 2019-2020.

Pour l'exercice 2019-2020, Cannabis NB a subi une perte de 4,3 millions de dollars avant intérêts de 1,0 million de

Bénéfices (BAIIDA) avril 2019 - mars 2020



dollars, une dépréciation de 3,3 millions de dollars et un amortissement de 0,5 million de dollars, soit une variation nette de 0,5 million de dollars. Ces détails sont présentés dans les états financiers inclus dans ce rapport.

Bien que l'amélioration continue ne cesse jamais, les progrès réalisés cette année ont été remarquables, et Cannabis NB est en bonne voie d'offrir une valeur réelle aux consommateurs de cannabis du Nouveau-Brunswick et à la province dans son ensemble.

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET OPTIMISATION

L'amélioration continue de Cannabis NB a été un exercice de petits ajustements basés sur l'évolution de ce nouveau secteur et de ce nouveau marché.

Alors que le secteur commençait à se normaliser, Cannabis NB a pu envisager cette année certains changements clés, notamment :

- Un examen minutieux de tous les fournisseurs afin d'améliorer les contrats et les prix.
- Un examen des services partagés avec ANBL pour s'assurer que les niveaux de soutien sont appropriés.
- Des ajustements aux processus de vente au détail afin d'accroître l'efficacité.
- Des ajustements de la structure organisationnelle alignés sur ces autres initiatives.

L'équipe de Cannabis NB a travaillé avec différents fournisseurs pour s'assurer que leur offre de services était conforme aux opérations commerciales normales par rapport aux estimations faites avant le lancement. Dans certains cas, les fournisseurs ont été retirés ou remplacés lorsqu'il est apparu clairement que certains services et produits n'étaient plus pertinents pour l'entreprise.

Chaque membre de l'équipe s'est concentré sur l'efficacité du fonctionnement et sur la manière d'améliorer les choses.

Le même raisonnement a été appliqué au soutien des services partagés d'ANBL. En étroite collaboration avec l'équipe d'ANBL, Cannabis NB a déterminé quels services étaient essentiels aux activités et lesquels pouvaient être réduits ou reportés à un moment où l'entreprise était plus mature. Grâce à cet exercice, Cannabis NB a été en mesure de réduire les dépenses des services partagés.

Enfin, et surtout, une évaluation continue des processus et des activités au fur et à mesure de l'évolution de l'entreprise

au cours de l'année écoulée a permis d'améliorer la distribution, les processus et la structure des magasins, ce qui a contribué à rationaliser l'entreprise et à améliorer son efficacité et ses résultats.

MARCHANDISAGE ET PROMOTIONS

Une initiative importante cette année a été la mise en œuvre d'une stratégie globale de merchandising et de promotion. Cette stratégie a pu être mise en œuvre efficacement grâce à la stabilisation de l'offre et aux nouvelles relations avec les producteurs titulaires d'une licence. La Loi sur le cannabis comporte des restrictions très strictes en matière de promotions et de publicité de toute sorte. Cela représente un défi pour les producteurs titulaires d'une licence qui souhaitent développer leurs marques et éduquer les consommateurs sur leurs produits afin de les tester et de stimuler les ventes dans nos magasins.

Cannabis NB a créé un certain nombre d'espaces de merchandising payants au sein des magasins qui sont disponibles à l'achat pour les partenaires dans le but de promouvoir et de présenter leurs produits aux clients dans un environnement fréquenté par des personnes légalement en âge de consommer. Les partenaires peuvent choisir parmi un certain nombre de différents placements en magasin à différents niveaux d'investissement, et travailler avec Cannabis NB pour créer des représentations créatives appropriées dans l'ensemble des 20 magasins du réseau. Un guide de merchandising a été créé pour partager ces possibilités avec les partenaires. Le guide fournit également des lignes directrices pour les créateurs, afin d'assurer l'alignement avec les règlements et de promouvoir l'accent sur l'éducation. Cela a permis à Cannabis NB de générer des revenus supplémentaires, mais offre également aux partenaires une excellente occasion d'étendre leurs connaissances sur les produits et leurs caractéristiques à un public approprié, dans un secteur où les options sont limitées.

La mise en œuvre d'une stratégie de promotion plus solide a constitué une autre occasion de faire participer les clients et de stimuler la fréquentation et les recettes. Travaillant dans le cadre réglementaire, Cannabis NB, souvent en partenariat avec des producteurs licenciés, a proposé des promotions et des remises régulières aux clients. Cela a permis de mettre en avant les nouveaux produits et d'offrir une valeur encore plus grande aux clients.

RÉSEAU DE MAGASINS

Lors de son lancement en octobre 2018, Cannabis NB a ouvert 20 magasins dans toute la province afin de garantir un accès raisonnable à tous les Néo-Brunswickois, quel que soit leur lieu de résidence. Ces magasins ont également été construits en tenant compte de l'expansion des produits pour la deuxième phase de la légalisation, de sorte qu'aucune expansion des magasins ou du réseau n'a été nécessaire au cours du dernier exercice financier.



20

EMPLACEMENTS
dans tout le
Nouveau-Brunswick

- 1 Moncton, rue Wyse
- 2 Moncton, rue Main
- 3 Dieppe
- 4 Shediac
- 5 Sackville
- 6 Tracadie
- 7 Richibucto
- 8 Miramichi
- 9 Bathurst
- 10 Saint John, avenue Lansdowne
- 11 Saint John, avenue Rothesay
- 12 Rothesay
- 13 Sussex
- 14 St. Stephen
- 15 Fredericton, promenade Brookside
- 16 Fredericton, allée Woodside
- 17 Oromocto
- 18 Perth-Andover
- 19 Edmundston
- 20 Campbellton



COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Cannabis-NB.com a connu l'ajout de nouveaux produits ainsi que d'une importante nouvelle option d'achat sur le site web au cours de l'exercice, ce qui a permis d'accroître la variété et la commodité pour la clientèle. À la fin de l'année, plus de 980 000 sessions et 5,2 millions de pages consultées ont été enregistrées. Au cours de l'année fiscale, un peu plus de 14 000 nouveaux comptes ont été créés sur le site. Et, alors que la majorité des visiteurs de Cannabis-NB.com l'utilisent pour parcourir les produits disponibles et consulter les inventaires des magasins locaux, à la fin de l'année fiscale, un peu plus de 7 900 clients avaient effectué un achat via le site web. De nouvelles catégories de produits ont été ajoutées à Cannabis-NB.com cette année dans le cadre de la deuxième phase de légalisation des produits à base de cannabis. Il existe maintenant une variété croissante dans les catégories des produits comestibles, des boissons, des stylos et des cartouches à vapoter et des concentrés.

Lancé le 15 juillet, le service Express de Cannabis NB permet aux clients de payer en ligne et d'aller chercher leur commande dans le magasin local de leur choix. Une fois qu'une commande est reçue dans un magasin, les commandes Express des clients sont généralement traitées dans l'heure qui suit et un courriel est envoyé pour informer le client que sa commande est prête. Au cours de la première semaine de disponibilité, 134 transactions Express ont été effectuées, ce qui représente 0,35 % du volume des ventes de l'entreprise pour la semaine. Au cours de la dernière semaine de l'exercice, ces chiffres sont passés à 894 transactions représentant 5,11 % des ventes de l'entreprise, les clients ayant adopté la rapidité et le contact réduit du service Express pendant les phases rouge et orange de la pandémie de COVID-19. À la fin de l'exercice, plus de 3 400 transactions Express ont été enregistrées au total.

Afin d'encourager les créations de comptes Cannabis-NB.com, un programme « d'inscription par courriel » a été

organisé du 8 novembre au 20 décembre. Les clients étaient encouragés à se créer un compte et à accepter les courriels promotionnels afin de recevoir les dernières offres et les renseignements sur les nouveaux produits. Des lots de marchandises étaient offerts. La promotion du programme a été faite sur Cannabis-NB.com ainsi qu'en magasin, avec la possibilité pour les guides de Cannabis NB de commencer le processus d'inscription avec les clients directement sur les points de vente au détail. Pendant les six semaines qu'a duré le programme, 1 467 nouveaux comptes ont été créés sur Cannabis-NB.com.

L'un des facteurs importants de l'élan positif de cette année a été le lancement de la diffusion massive de courriels de Cannabis NB à l'intention des clients qui ont choisi de participer. Ce programme de courriels a été lancé au début du mois d'octobre, les premiers courriels d'essai ayant été envoyés à plus de 11 000 destinataires qui s'étaient inscrits. Depuis novembre, des courriels sont envoyés selon un calendrier hebdomadaire, mettant en avant les dernières offres et les nouveaux produits disponibles chez Cannabis NB, en magasin et en ligne. Plus récemment, la base de données des abonnés est passée à plus de 14 000 destinataires, et les offres figurant dans les courriels hebdomadaires comptent généralement parmi les offres les plus performantes échangées par les clients, dans toute l'entreprise. Les paramètres clés des courriels sont nettement plus élevés que la moyenne du secteur, ce qui donne à Cannabis NB la possibilité de communiquer efficacement avec les clients dans un secteur où les options de marketing sont limitées.

Le programme de diffusion de courriels a été un outil précieux pour communiquer les mises à jour liées à la COVID-19 en mars, qui comprenaient des procédures sanitaires en magasin et des heures d'ouverture révisées, ainsi que la disponibilité des commandes en ligne et des commandes Express.

GESTION DES CATÉGORIES ET ÉLARGISSEMENT DU PORTEFEUILLE

L'un des plus grands défis auxquels le secteur a été confronté cette année a été le manque de volume de produits et d'options. Pour y remédier, l'équipe de gestion des catégories a poursuivi ses efforts de collaboration et de réseautage avec des partenaires d'approvisionnement nouveaux et existants.

Au deuxième trimestre, les expéditions des produits figurant déjà sur la liste ont commencé à s'améliorer et, grâce à un inventaire plus régulier, Cannabis NB a pu mieux analyser les habitudes d'achat des consommateurs et leurs préférences en matière de produits. Les données du système ont été combinées avec les renseignements fournis par les équipes des magasins, basés sur les commentaires des clients, afin d'identifier les lacunes et les opportunités du portefeuille.

Au début du troisième trimestre, Cannabis NB avait négocié des accords d'approvisionnement avec six autres producteurs licenciés, portant le nombre total de partenaires d'approvisionnement à 14 et le nombre total de produits de cannabis de la phase 1 de 189 UGS à 300 UGS. À la fin du troisième trimestre, Cannabis NB avait introduit huit autres partenaires d'approvisionnement.

À l'instar du lancement des produits de la phase 1 le 17 octobre 2018, le lancement des produits de la phase 2 le 17 décembre 2019 a eu lieu dans un contexte de pénurie d'approvisionnement et de retards de production des producteurs titulaires d'une licence. Sur la base des renseignements tirés du lancement initial, Cannabis NB a veillé à gérer les attentes des clients en matière de disponibilité des produits et à fixer des attentes pour une introduction progressive de nouvelles options. Malgré ces difficultés, le 18 décembre 2019, Cannabis NB a enregistré les toutes premières ventes de produits de la phase 2, faisant du Nouveau-Brunswick la première province du pays à le faire.

À la fin du quatrième trimestre, Cannabis NB avait introduit trois des cinq nouvelles catégories de produits : les produits comestibles, les boissons et les vapoteurs. En outre, Cannabis NB avait un plan clair pour l'introduction des deux catégories restantes qui deviendront légales dans cette phase : les concentrés et les topiques. À la fin de l'exercice financier, Cannabis NB comptait 545 UGS de produits à base de cannabis, soit une augmentation de 288 % de l'étendue du portefeuille de produits à base de cannabis par rapport à l'exercice financier précédent.



CULTURE DE RENDEMENT

Afin de se concentrer véritablement sur l'amélioration continue, il est important que chaque membre de l'équipe s'attache à améliorer l'entreprise de toutes les manières possibles. Cela ne peut être possible que si l'entreprise dispose d'une culture de rendement où chacun est engagé et a à la fois une compréhension de la vision et de la mission de l'entreprise ainsi que les outils et les renseignements nécessaires pour atteindre les objectifs communs. C'est pourquoi l'engagement en faveur d'une communication claire et d'une formation continue reste essentiel.

Formation continue

Dès le début, l'éducation a été à la base de Cannabis NB, tant pour les membres de l'équipe que pour la clientèle. Afin de favoriser une expérience client positive et sécuritaire, il était important que l'équipe dispose de la meilleure formation, d'une excellente connaissance des produits ainsi que d'un engagement envers le service à la clientèle. Pour garantir des possibilités d'apprentissage permanentes, des représentants de chaque magasin participent à un comité de connaissance des produits afin de s'assurer qu'il n'y a pas de lacunes dans les connaissances et que l'expertise des pairs peut toujours être mise à profit. Il existe également des partenariats réguliers avec des producteurs titulaires d'une licence visant à présenter de nouveaux produits et à fournir des renseignements supplémentaires et un soutien aux représentants de l'expérience client.

L'une des initiatives les plus importantes en matière d'éducation cette année a consisté à s'assurer que les membres de l'équipe étaient préparés au lancement de nouvelles catégories de produits à base de cannabis en décembre 2019. Cannabis NB a développé des modules d'apprentissage en ligne et des modules de classe exclusifs avant la légalisation, et ceux-ci ont dû être mis à jour pour inclure des renseignements sur les nouvelles catégories de produits et des renseignements connexes sur la sécurité et la consommation. Tous les membres de l'équipe ont suivi les modules d'apprentissage en ligne, qui ont été complétés par une journée de présentations éducatives en personne par les producteurs licenciés partenaires, se terminant par un salon professionnel interactif qui a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur les produits en s'entretenant directement avec des représentants experts des producteurs licenciés.

Engagement des employés et communication

Outre l'éducation et la formation continues, la communication a toujours été un élément important pour maintenir l'engagement et la focalisation de l'équipe. Afin d'assurer une communication efficace au sein de l'équipe, Cannabis NB a mis en place un certain nombre d'outils de communication pour renforcer la communication directe et régulière avec la direction.

- **Le bulletin d'information hebdomadaire de Cannabis NB :** un certain nombre de membres de l'équipe contribuent au bulletin d'information qui contient une combinaison de renseignements techniques clés et de renseignements sur la communauté, y compris des nouvelles de l'équipe et les succès rencontrés.
- **Les visites ouvertes :** afin de discuter des principaux événements en personne avec les membres de l'équipe, des visites ouvertes occasionnelles sont prévues, au cours desquelles les dirigeants visitent l'ensemble du réseau de magasins pour avoir des discussions en personne et répondre aux questions de l'équipe.
- **Les sites Microsoft Teams :** Cannabis NB dispose d'un certain nombre de sites d'équipe interactifs. Il s'agit notamment d'un site général de vente au détail, d'un site communautaire et de sites de comités afin que les renseignements puissent être partagés avec chaque membre de l'équipe et que les réactions puissent être fournies directement et rapidement.

Une communication authentique et transparente est fondamentale chez Cannabis NB, et l'entreprise cherchera toujours à obtenir un retour d'information pour s'assurer que la communication soit efficace et à double sens afin que les membres de l'équipe disposent des renseignements dont ils ont besoin pour contribuer au succès de Cannabis NB.

Programme de bourses du Conseil d'administration

En 2020, ce programme, qui était ouvert aux employés de CNB et à leurs familles, a permis à deux personnes de recevoir 2 500 \$ en contribution envers le programme éducatif de leur choix.



PRIX DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

PRIX DES MAGASINS

PRIX DE LA PRÉVENTION DES PERTES
Moncton, Rue Main : 0,001%

PRIX DE LA SÉCURITÉ
Tracadie 99 %

PRIX DU CONFORT POUR LES CLIENTS
Tracadie 99,2 %

CHAMPIONS DE LA CONNAISSANCE
Rothesay 99,92 %

CHAMPIONS DES ACCESSOIRES
(Accessoire / % de la vente totale)
Oromocto 4,85 %

MEILLEURE MOYENNE DES TICKETS SUR L'ANNÉE
Perth 44,68 \$

MEILLEURE HAUSSE DE L'ANNÉE
Edmundston 2,15

BOURGEOONS DE L'ANNÉE

5001
DANIKA JEAN

5001
KYLE TRITES

5001
ASHLEY ROBICHAUD

5002
CHARLINE GAUVIN-
TOWNSEND

5003
SÉBASTIEN GIONET

5005
KEVIN SCOTT

5005
JEN O'BRIEN

5006
JENNY HACHÉ

5006
ANGIE COMEAU

5007
HENRI ROBICHAUD

5008
MICHEAL ROY

5009
CAROLE HACHEY

5009
PATRICK BOUDREAU

5010
MANON GODBOUT

5010
SOPHIE
URBANOWSKY

5011
TRENT CYR

5013
KIMBERLEY LOSIER

5014
SHAWN SEELEY

5015
JEFF LUFF

5016
CHARLES HAMMEL

5017
LORI ARSENAULT

5019
MARCO LEBLANC

CHEF D'ÉQUIPE BOURGEON DE L'ANNÉE

5001
CRAIG LEWIS

5003
BRYAN RICHARD

5006
KARINE ST-COEUR

5013
TORI ARSENAULT

5016
LAURA CONNOLLY



EXPÉRIENCE ET SATISFACTION DES CLIENTS

Cannabis NB dispose d'une équipe engagée, bien formée et bien informée qui s'efforce d'offrir une expérience positive et sécuritaire à chaque visiteur. Elle propose une interaction personnalisée adaptée à chaque client et veille à ce qu'elle apporte toujours une valeur ajoutée.

Cannabis NB offre à chaque client la possibilité de donner son avis sur cette expérience par le biais d'un sondage sur les reçus qui est ouvert à tous. Au 29 mars, 2020 plus de 74 000 réponses ont été reçues et les résultats sont extrêmement positifs sur toutes les questions clés.

« Votre expérience à Cannabis NB a-t-elle été agréable ? »

95,8 % des personnes interrogées ont répondu soit « *agréable* » soit « *très agréable* ».

« J'ai eu l'impression que mon guide avait compris mes besoins. »

98,1 % des répondants ont répondu par *l'affirmative*.

« J'ai senti que ma sécurité était une priorité. »

96,7 % des répondants ont répondu par *l'affirmative*.

« Sur la base de votre expérience la plus récente avec un représentant de Cannabis NB, avez-vous eu le sentiment que votre représentant connaissait bien l'entreprise, le produit et les politiques de l'entreprise ? »

**100 % de satisfaction.
Toutes les réponses étaient de 7 et plus.**

« D'après votre dernière expérience avec un représentant de Cannabis NB, l'agent a-t-il communiqué de manière claire, était-il/elle professionnel(le) et courtois(e) ? »

9,6 sur 10.



GOUVERNANCE

Relations de travail

L'équipe de Cannabis NB n'est pas représentée par un syndicat, et il n'y a pas eu de demandes de certification cette année.

Aucune plainte n'a été déposée en 2019-2020 pour violation des droits de la personne.

Langues officielles

Il n'y a pas eu de plaintes concernant les langues officielles en 2019-2020.

Demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*

Demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Au cours de l'exercice 2019-2020, sept demandes ont été reçues en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée. Sept de ces demandes ont reçu une réponse (ou sont en cours (2)). Une demande a été abandonnée, puis soumise à nouveau (faisant partie des sept demandes).

Avis de motion : Assemblée législative

Il n'y a eu aucune motion impliquant Cannabis NB au cours de l'exercice 2019-2020.

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public

Comme le prévoit l'article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le directeur général doit établir un rapport sur toute divulgation d'un acte répréhensible qui a été faite à un superviseur ou à un agent désigné de la partie de la fonction publique dont le directeur général est responsable. Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'exercice 2019-2020 conformément à cette politique.

APERÇU / ANALYSE DES VENTES

VENTES TOTALES PAR EMPLACEMENT DE MAGASIN

MAGASIN	2019-2020	2018-2019*	CHANGEMENT %
Moncton, rue Wyse	4 854 413 \$	1 648 946 \$	194,4 %
Moncton, rue Main	4 542 821	1 526 687	197,6 %
Fredericton, allée Woodside	3 543 746	1 491 877	137,5 %
Saint John, avenue Lansdowne	2 590 746	1 114 078	132,5 %
Bathurst	2 480 653	928 657	167,1 %
Edmundston	2 452 118	843 632	190,7 %
Miramichi	2 417 258	969 743	149,3 %
Saint John, avenue Rothesay	2 269 928	1 078 866	110,4 %
Dieppe Blvd.	2 114 040	949 066	122,7 %
Fredericton, promenade Brookside	2 014 225	1 148 654	75,4 %
Rothesay	1 846 578	846 949	118,0 %
Campbellton	1 834 450	753 392	143,5 %
Oromocto	1 733 780	742 924	133,4 %
Shediac	1 584 873	586 712	170,1 %
Perth-Andover	1 562 765	590 118	164,8 %
Tracadie	1 515 413	651 790	132,5 %
St, Stephen	1 429 487	504 051	183,6 %
Sackville	1 389 284	537 588	158,4 %
Sussex	1 379 748	573 454	140,6 %
Richibucto	714 580	360 807	98,1 %
Commerce électronique	633 656	781 184	(18,9 %)
Totales	44 904 563 \$	18 629 174 \$	141,0 %

VENTES TOTALES PAR CATÉGORIE DE PRODUITS

CATÉGORIE DE PRODUIT	2019-2020		2018-2019*		VARIATION	
	\$	% DES VENTES	\$	% DES VENTES	\$	%
Fleurs séchées	36 063 549 \$	80,3 %	15 986 491 \$	85,8 %	20 077 058 \$	125,6 %
Extraits	4 583 348	10,2 %	1 996 570	10,7 %	2 586 778	129,6 %
Concentrés	1 844 133	4,1 %	-	0,0 %	1 844 133	100,0 %
Accessoires	1 707 578	3,8 %	627 959	3,4 %	1 079 619	171,9 %
Produits comestibles	674 655	1,5 %	-	0,0 %	674 655	100,0 %
Graines	31 300	0,1 %	18 154	0,1 %	13 146	72,4 %
Ventes totales	44 904 563 \$	100 %	18 629 174 \$	100 %	26 275 389 \$	141,0 %

VENTES EN VOLUME

CATÉGORIE DE PRODUIT	2019-2020	2018-2019*	VARIATION	VARIATION (%)	% DES VENTES	2019-2020	2018-2019*
	Accessoires (unités)	500 369	87 678	412 691		470,7 %	Pourcentage des ventes en magasin
Fleurs séchées (Kg)	6 925	1 550	5 376	346,9 %	Pourcentage des ventes en ligne	1,4 %	4,2 %
Produits comestibles (Kg)	5 395	-	5 395	100,0 %	Totale	100,0 %	100,0 %
Extraits (Kg)	3 976	1 774	2 203	124,2 %			
Graines (unités)	2 520	1 396	1 124	80,5 %			
Concentrés (Kg)	43	-	43	100,0 %			

* Les ventes de 2018-2019 s'étendent de la date de légalisation, le 17 octobre 2018, au 31 mars 2019.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de conventions comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés. Le service d'audit interne effectue des audits dans le but d'assurer la pertinence et l'uniformité des contrôles internes, des pratiques et des méthodes de la Société.

Dans ses responsabilités, le conseil d'administration reçoit l'aide du comité d'audit. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement, la direction, la directrice de la stratégie de conformité et les auditeurs externes relativement aux contrôles internes et à tout autre sujet lié aux rapports financiers.

KPMG, auditeurs externes de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le Rapport des auditeurs décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.



Patrick Parent
PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION
9 juillet 2020



Lori Stickle
VICE-PRÉSIDENTE ET CHEF DE
LA DIRECTION FINANCIÈRE
9 juillet 2020

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de Cannabis N.-B. Ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cannabis N.-B. Ltée (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 29 mars 2020;
- l'état des résultats et du résultat étendu pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 29 mars 2020, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Changement de méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que la Société a changé de méthode pour comptabiliser les contrats de location en raison de l'adoption de la norme IFRS 16, Contrats de location, et qu'elle a appliqué ce changement de façon prospective.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport Des Auditeurs Indépendants (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG d.n.p. / a.u.c.r.c.

Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada
Le 30 juillet 2020

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (000's)

Au

29 MARS 2020

31 MARS 2019*

Actif*Actif à court terme*

Encaisse	534 \$	536 \$
Comptes clients et autres débiteurs	2,680	114
Stocks	11 251	2 200
Charges payées d'avance	764	914
	<u>15 229</u>	<u>3 764</u>

Actif à long terme

Immobilisations corporelles (note 4)	3 723	4 647
Immobilisations incorporelles (note 5)	4 328	4 271
Actif au titre du droit d'utilisation (note 7)	30 400	-
	<u>38 451</u>	<u>8 918</u>

Actif total

53 680 \$	12 682 \$
------------------	------------------

Passif*Passif à court terme*

Comptes fournisseurs et autres créditeurs	4 967 \$	6 214 \$
Somme due à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (note 13)	34 671	18 982
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 7)	1 865	-
	<u>41 503</u>	<u>25 196</u>

Passif à long terme

Obligation de location à long terme (note 7)	29 200	-
	<u>29 200</u>	<u>-</u>

Passif total

<u>70 703</u>	<u>25 196</u>
---------------	---------------

Participation de la province du Nouveau-Brunswick

Insuffisance	(17 023)	(12 514)
	<u>(17 023)</u>	<u>(12 514)</u>

Total du passif et l'insuffisance

53 680 \$	12 682 \$
------------------	------------------

Engagements et éventualités (notes 11 et 12)

* La Société a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'information comparative n'est pas retraitée.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur

Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU (000's)

Exercice clos le

	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)	PÉRIODE ALLANT DE LA CONSTITUTION AU 31 MARS 2019 (39 SEMAINES)*
Ventes totales (note 8)	44 905 \$	18 629 \$
Moins : remises	876	-
Ventes nettes	44 029	18 629
Coût des ventes	27 807	12 024
Bénéfice brut	16 222	6 605
Autres produits	1 165	168
	17 387	6 773
Charges d'exploitation (note 9)	21 660	19 287
Perte nette et résultat étendu	(4 273) \$	(12 514) \$

* La Société a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'information comparative n'est pas retraitée.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (000's)

Exercice clos le

	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)	PÉRIODE ALLANT DE LA CONSTITUTION AU 31 MARS 2019 (39 SEMAINES)*
Solde au début de l'exercice	(12 514) \$	- \$
Impact du changement de convention comptable (note 3)	(236)	-
Solde ajusté en début de l'exercice	(12 750)	-
Perte nette et résultat étendu	(4 273)	(12 514)
Solde à la fin de l'exercice	(17 023) \$	(12 514) \$

* La Société a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'information comparative n'est pas retraitée.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (000's)

Exercice clos le

	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)	PÉRIODE ALLANT DE LA CONSTITUTION AU 31 MARS 2019 (39 SEMAINES)*
Fonctionnement		
Perte nette et résultat étendu	(4 273) \$	(12 514) \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	3 261	403
Amortissement des immobilisations incorporelles	481	136
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 6)	(12 714)	3 405
Part des intérêts des obligations locatives (note 7)	1 002	-
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	<u>(12 243)</u>	<u>(8 570)</u>
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(146)	(4 849)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(538)	(3 090)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	47	-
Encaisse nette utilisée pour investissements en immobilisations	<u>(637)</u>	<u>(7 939)</u>
Financement		
Avances de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick	15 689	17 045
Paiement des obligations locatives (note 7)	(2 811)	-
Encaisse nette utilisée des activités de financement	<u>12 878</u>	<u>17 045</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(2)	536
Encaisse au début de l'exercice	<u>536</u>	<u>-</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>534 \$</u>	<u>536 \$</u>

* La Société a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'information comparative n'est pas retraitée.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. Nature des activités et entité déclarante

Cannabis N.-B. Ltée (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions. La Société est une entité détenue par la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (SANB) – une société d'État qui détient 100 % des actions ordinaires de la Société et qui supervise la gestion quotidienne de ses activités. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau-Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le 1er octobre 2018, la Société a conclu une entente de cinq ans avec la Société de gestion du cannabis (SGC) – une société d'État – pour la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives. À l'expiration de l'accord initial, la SGC a la possibilité de renouveler l'accord pour deux autres périodes de cinq ans. Cette entente permet à la SGC de toucher tous les profits nets tirés des activités de la Société, et ce, jusqu'au remboursement complet de tous les montants dus à la SANB. À l'heure actuelle, la Société repose sur la SANB sur le plan économique, afin d'assumer les coûts de démarrage et de fonctionnement de ses activités jusqu'à ce qu'elle devienne rentable.

En 2019, la province du Nouveau-Brunswick a lancé une demande de propositions pour attribuer des droits exclusifs de vente au détail de cannabis pour une durée de 10 ans plus deux options de renouvellement de 5 ans, soit un total de 20 ans. Le résultat de la procédure de demande de propositions n'a pas été annoncé et la Société n'a pas été informée de la résiliation de son accord avec la SGC. Si une autre partie devait se voir attribuer le contrat, la Société en subirait les conséquences négatives. En raison de l'incertitude du résultat de cette procédure, les impacts potentiels n'ont pas été reflétés dans les présents états financiers.

Impact de la pandémie de coronavirus COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus COVID-19 (COVID-19) était une pandémie. La pandémie a eu d'importantes répercussions financières, commerciales et sociétales au Canada et dans le monde entier.

Depuis la déclaration de la pandémie jusqu'à la date d'approbation des présents états financiers, la Société a mis en œuvre les actions suivantes en rapport avec la pandémie de COVID-19 :

- révision de la configuration des aires des caisses, révision du nombre maximum de personnes sur la surface de vente, amélioration des protocoles de nettoyage et révision des heures d'ouverture des magasins de détail de la Société;
- mise en œuvre des exigences relatives au travail à domicile pour certains employés.

À la suite de ces actions, la Société a connu une augmentation des recettes d'exploitation et une hausse des coûts d'exploitation.

a) Opérations de l'exercice considéré

Pour l'exercice clos le 29 mars 2020, la Société a engagé des dépenses liées à la COVID-19 de 22 \$ et a connu une augmentation de ses ventes au cours de cette période, dont une partie peut être attribuée à la pandémie de COVID-19. Ces montants ont été comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat étendu.

b) Événements postérieurs liés à la COVID-19

La durée et l'ampleur définitives de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les opérations et la situation financière de la Société ne sont pas connues à l'heure actuelle. La Société est restée pleinement opérationnelle jusqu'à présent et devrait le rester même si les mesures d'état d'urgence devaient revenir aux niveaux précédents dans la province du Nouveau-Brunswick. Une estimation des effets financiers de la pandémie sur la Société n'est pas possible pour le moment.

c) Impact de la COVID-19 sur les risques financiers

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact sur les risques financiers de la Société.

2. Base de préparation

Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, ou « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board. Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes au mode de présentation de l'exercice considéré.

Les états financiers pour l'exercice clos le 29 mars 2020 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 9 juillet 2020.

Exercice financier

L'exercice de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention des années 2020 et 2019 représente respectivement les exercices clos le 29 mars 2020 et 31 mars 2019. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 29 mars 2020 comptait 52 semaines et l'exercice clos le 31 mars 2019 comprenait 39 semaines représentant la période allant de la constitution en Société, du 3 juillet 2018 au 31 mars 2019. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin

2. Base de préparation (suite)

Exercice financier (suite)

d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2022.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers, qui sont évalués de la façon décrite ci-après. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. Résumé des principales conventions comptables

Changements dans les principales méthodes comptables

À compter du 1er avril 2019, la Société a adopté la norme IFRS 16, qui remplace la norme IAS (normes comptables internationales) 17, « Contrats de location » (« IAS 17 ») et les interprétations connexes.

L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation et d'évaluation de la situation financière des locataires, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement, à l'exception des contrats de location d'actifs à court terme et de faible valeur. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. L'adoption de la norme IFRS 16 a entraîné la comptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives pour tous les contrats de location pour lesquels la Société est locataire. La grande majorité des actifs au titre du droit d'utilisation sont liés à la propriété, c'est-à-dire à l'utilisation des bâtiments. La Société est passé à l'IFRS 16 en utilisant la méthode rétrospective modifiée et a comptabilisé l'impact cumulé de l'application initiale de la nouvelle norme dans les capitaux propres au 1er avril 2019. Les chiffres comparatifs de la période précédente n'ont pas été retraités.

Lors de la transition, pour ces contrats de location, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de location restants, calculée au taux d'emprunt marginal de la Société au 1er avril 2019 (voir note 7).

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués à leur valeur comptable comme si la norme IFRS 16 avait été appliquée depuis la date du début de la location, actualisée en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société à la date d'application initiale.

La Société a recouru aux expédients suivants pour des raisons pratiques, comme le permet la norme IFRS 16 :

- application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de baux présentant des caractéristiques similaires;
- recours à une évaluation antérieure pour savoir si un bail est déficitaire;

- comptabilisation des baux qui se terminent dans les 12 mois suivant la date de l'application initiale comme des baux à court terme;
- exclusion des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives pour les locations d'actifs de faible valeur;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation;
- utilisation d'information a priori (par exemple, pour déterminer la durée du bail lorsque le contrat comprend des options de prolongation ou de résiliation).

Transition :

Lors de la transition à l'IFRS 16, la Société a constaté de nouveaux actifs au titre du droit d'utilisation et de nouvelles obligations locatives et a comptabilisé la différence dans les bénéfices non répartis. L'impact de la transition est résumé ci-dessous :

	1er avril 2019
Actifs au titre du droit d'utilisation	32 638 \$
Obligations locatives	32 874
Impact net sur les capitaux propres	236 \$

Lors de l'évaluation des obligations locatives qui ont été classées comme des contrats de location-exploitation, la Société a actualisé les paiements de location en utilisant son taux d'emprunt marginal au 1er avril 2019. Le taux moyen pondéré appliqué est de 3,16 %.

Engagements tels que présentés dans les états financiers de la Société	44 477 \$
Moins les engagements de service	(4 652)
Engagements de location simple au 1er avril 2019 présentés selon IAS 17	39 825 \$
Actualisation sur la base du taux d'emprunt marginal au 1er avril 2019	32 874
Comptabilisation de l'exemption pour la location d'actifs de faible valeur	-
Comptabilisation de l'exemption pour les baux de moins de 12 mois au moment de la transition	-
Obligations locatives aux baux comptabilisées au 1er avril 2019	32 874 \$

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Changements dans les principales méthodes comptables (suite)

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Les estimations et les jugements relatifs à l'adoption de l'IFRS 16, y compris l'évaluation des obligations locatives, les actifs au titre du droit d'utilisation, les taux d'actualisation et les prévisions de durée des baux sont présentés plus loin, à la section sur les biens immobiliers loués de la note 3. Le jugement est utilisé pour déterminer la probabilité que les conditions de prolongation du contrat de location soient utilisées lorsque celles-ci seront fournies. En outre, il faut du jugement pour déterminer le taux d'intérêt actualisé à utiliser.

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Valeur de réalisation nette des stocks

Des estimations sont nécessaires pour déterminer la valeur réalisable nette des stocks, en tenant compte des données les plus fiables disponibles à chaque date de clôture. Les prix de vente futurs pourraient être touchés par les changements du marché.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, ils sont examinés à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans l'état des résultats et du résultat étendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat étendu de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat étendu au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat étendu de pertes sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de leur valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Mobilier, agencements et équipement	5 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs

estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 29 mars 2020, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 29 mars 2020, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 10 ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent les biens achetés ou en construction, dont la totalité ou une partie pourraient ne pas être utilisées à la fin de l'exercice. Par conséquent, ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation. Les actifs qui ne sont pas utilisés totalisaient 0 \$ (1 448 \$ en 2019).

Biens immobiliers loués

Convention applicable depuis le 1er avril 2019

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

La Société en tant que locataire

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

La Société a choisi de ne pas séparer les éléments non locatifs et de comptabiliser le bail et les éléments non locatifs associés comme un seul élément locatif.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Biens immobiliers loués (suite)

Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins tout incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal sur 15 ans de la province du Nouveau-Brunswick.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par le Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis sur 15 à 20 ans selon la durée du bail.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs

de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

Convention applicable avant le 1er avril 2019

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement lorsque les modalités du bail transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien immobilier loué au locataire. Tous les autres contrats de location sont considérés comme des contrats de location-exploitation.

La Société en tant que locataire

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ou, si leur valeur est inférieure, à des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux de location, chacun étant déterminé au commencement du bail. Le passif correspondant du bailleur est inclus dans l'état de la situation financière à titre d'obligation de location-financement. Les paiements de location sont répartis entre les frais de financement et la réduction de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition afin d'obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant du passif. Les frais de financement sont imputés directement au revenu, à moins qu'ils soient directement attribuables aux actifs admissibles, auquel cas ils sont capitalisés conformément à la convention comptable de la Société sur les coûts d'emprunt. Les actifs loués à des fins de financement sont amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif. Les paiements de location-exploitation sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Incitatifs à la location

Les incitatifs à la location reçus pour conclure des contrats de location-exploitation sont comptabilisés au passif. Les avantages globaux des incitatifs sont constatés à titre de réduction des frais de location sur une base linéaire pendant la durée du bail.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs et sommes à recevoir comme étant des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses fournisseurs et autres créditeurs, ainsi que les sommes dues à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie

reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN :

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c. à d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régime de retraite

La plupart des employés de la Société sont membres du Régime de pension de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 544 \$ (445 \$ en 2019). En outre, certains employés de la Société sont membres du Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers de la province du Nouveau-Brunswick. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice aux fins de ce régime ont totalisé 62 \$ (7 \$ en 2019).

Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

4. Immobilisations corporelles

Coût	Mobilier agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement informatique	Équipement de réfrigération	Total
Solde à la constitution en société, 3 juillet 2018	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ajouts	2 290	61	43	2 656	-	5 050
Cessions	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2019	2 290 \$	61 \$	43 \$	2 656 \$	- \$	5 050 \$
Solde au 31 mars 2019	2 290 \$	61 \$	43 \$	2 656 \$	- \$	5 050 \$
Ajouts	34	6	30	-	76	146
Cessions	1	-	-	46	-	47
Solde au 29 mars 2020	2 323 \$	67 \$	73 \$	2 610 \$	76 \$	5 149 \$

Amortissement cumulé

Solde à la constitution en société, 3 juillet 2018	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dépréciation	183	7	4	209	-	403
Cessions	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2019	183 \$	7 \$	4 \$	209 \$	- \$	403 \$
Solde au 31 mars 2019	183 \$	7 \$	4 \$	209 \$	- \$	403 \$
Dépréciation	468	19	11	524	1	1 023
Cessions	-	-	-	-	-	-
Solde au 29 mars 2020	651 \$	26 \$	15 \$	733 \$	1 \$	1 426 \$

Valeurs comptables

Au 31 mars 2019	2 107 \$	54 \$	39 \$	2 447 \$	- \$	4 647 \$
Au 29 mars 2020	1 672 \$	41 \$	58 \$	1 877 \$	75 \$	3 723 \$

5. Immobilisations incorporelles

	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)	31 MARS 2019 (39 SEMAINES)
Logiciel		
Coût		
Solde d'ouverture	4 407 \$	- \$
Ajouts	538	4 407
Solde de fermeture	<u>4 945</u>	<u>4 407</u>
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	136	-
Amortissements	481	136
Solde de fermeture	<u>617</u>	<u>136</u>
Valeur comptable	<u>4 328 \$</u>	<u>4 271 \$</u>

6. Variation du fonds de roulement hors caisse

	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)	PÉRIODE ALLANT DE LA CONSTITUTION AU 31 MARS 2019 (39 SEMAINES)
Comptes clients et autres débiteurs	(2 566) \$	(114) \$
Stocks	(9 051)	(2 200)
Charges payées d'avance	150	(495)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	<u>(1 247)</u>	<u>6 214</u>
	<u>(12 714) \$</u>	<u>3 405 \$</u>

7. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)
Coût	
Solde d'ouverture	-
Ajustement transitoire	32 638
Ajouts	-
Cessions	-
Solde de fermeture	<u>32 638</u>
Amortissement cumulé	
Solde d'ouverture	-
Dépréciation	<u>2 238</u>
Solde de fermeture	<u>2 238</u>
Valeur comptable	<u><u>30 400</u></u> \$

Obligations locatives	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)
Coût	
Solde d'ouverture	-
Ajustement transitoire	32 874
Paiements de location	(2 811)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	<u>1 002</u>
Solde de fermeture	<u><u>31 065</u></u> \$
Obligations à court terme	1 865 \$
Obligations à long terme	<u>29 200</u>
	<u><u>31 065</u></u> \$

Échéance des obligations locatives	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)
---	---------------------------------------

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :

Montant exigible en un an ou moins	1 865 \$
Entre un an et cinq ans	10 252
Plus de cinq ans	<u>18 948</u>
	<u><u>31 065</u></u> \$

8. Ventes

	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)	PÉRIODE ALLANT DE LA CONSTITUTION AU 31 MARS 2019 (39 SEMAINES)
Fleurs séchées	36 064 \$	15 986 \$
Extraits	4 583	1 997
Concentrés	1 844	-
Accessoires	1 708	628
Comestibles	675	-
Graines	31	18
	<hr/>	<hr/>
	44 905 \$	18 629 \$

9. Charges d'exploitation

	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)	PÉRIODE ALLANT DE LA CONSTITUTION AU 31 MARS 2019 (39 SEMAINES)
Salaires – magasins	7 400 \$	5 920 \$
Salaires – administration	2 432	2 319
Dépréciation des actifs au titre du droit d'utilisation	2 238	-
Avantages sociaux des employés	1 547	1 552
Centre de services	1 241	939
Systèmes d'information	1 113	1 006
Dépréciation des immobilisations corporelles	1 023	403
Intérêts sur les obligations locatives	1 002	-
Coûts des services	854	-
Charges diverses	596	104
Amortissement des immobilisations incorporelles	481	136
Honoraires et services professionnels	370	1 035
Électricité et combustible de chauffage	234	177
Frais bancaires	191	81
Fournitures et matériel accessoire	165	313
Déplacements	165	302
Entretien du système	149	-
Expédition	100	286
Publicité et promotions	79	145
Réparations et entretien	73	107
Formation et perfectionnement	60	252
Sécurité	46	487
Assurances	37	12
Rémunération des administrateurs	33	39
Télécommunications	24	16
Pénuries	7	11
Loyers	-	1 885
Coûts de démarrage (note 13)	-	1 760
	<hr/>	<hr/>
	21 660 \$	19 287 \$

10. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. La Société reçoit des fonds de la SANB pour financer ses activités. Les sommes à verser à la SANB sont considérées comme des passifs à court terme et leur remboursement est garanti en vertu des dispositions de l'entente avec la SGC. Les comptes créditeurs et les charges à payer de la Société sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)
Montant exigible en un an ou moins	2 810 \$
Entre un an et cinq ans	14 048
Plus de cinq ans	<u>21 307</u>
	<u>38 165 \$</u>

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. En date du 29 mars 2020, il n'y a pas de comptes débiteurs financiers importants de plus de 30 jours.

Gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair. Le montant émis au moment de la constitution en Société représente une action ordinaire de valeur nominale émise à la SANB. Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à assurer une liquidité suffisante à l'appui de ses obligations financières et à verser des paiements à la SGC. Les actifs et les activités de la Société sont actuellement financés par la SANB. Il incombe à la SANB de surveiller la gestion des activités de la Société, y compris ses politiques en lien avec la gestion des risques et des finances.

11. Engagements

La Société a pris des engagements contractuels pour ses centres de services qui expirent en 2023. Le tableau ci-dessous présente les engagements de la Société au 29 mars 2020.

	29 MARS 2020 (52 SEMAINES)
Montant exigible en un an ou moins	914 \$
Entre un an et cinq ans	<u>1 446</u>
	<u>2 360 \$</u>

12. Éventualités

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

13. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers. Les opérations avec la province du Nouveau-Brunswick sont considérées comme sans importance dans ces états financiers.

La Société reçoit des services de la SANB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; les ressources humaines et la culture; la communauté et la mobilisation; la stratégie et la mobilisation de la clientèle; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la SANB répartit les frais d'occupation à la Société pour une partie de l'espace occupé par ses employés. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses liées aux Salaires – administration, aux Avantages sociaux et aux Loyers. Au cours de l'exercice clos le 29 mars 2020, la SANB a facturé à la Société les sommes de 2 252 \$ (1 691 \$ en 2019) (soit 1 969 \$ (1 514 \$ en 2019) au titre des Salaires – administration et 283 \$ (177 \$ en 2019) au titre des Loyers et des frais d'occupation). En outre, la SANB a facturé à la Société des frais de 0 \$ (1 760 \$ en 2019) pour les travaux initiaux de démarrage effectués avant le 3 juillet 2018.

13. Opérations entre apparentés (suite)

et elle a transféré des immobilisations corporelles totalisant 6 \$ (201 \$ en 2019), d'autres actifs totalisant 0 \$ (419 \$ en 2019) et des immobilisations incorporelles totalisant 0 \$ (1 317 \$ en 2019) au coût.

Au cours de l'exercice, la SANB a également versé des fonds pour financer l'exploitation de la Société. Au 29 mars 2020, la Société devait une somme de 34 671 \$ (18 982 \$ en 2019) à la SANB. Les créances commerciales et autres créances comprennent une somme de 169 \$ (523 \$ en 2019), qui représente la portion courante de l'allocation de services partagés décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne porte pas intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB est considéré comme une créance courante et son remboursement est garanti aux termes de l'entente conclue avec la SGC.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 163 \$ (192 \$ en 2019).

